



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Sophie PANONACLE

Députée de la Gironde

Membre de la Commission
du Développement durable
et de l'Aménagement
du territoire

Secrétaire de la Délégation
aux Droits des Femmes et à
l'Égalité des chances
entre les hommes et les femmes

Membre de la Délégation aux outre-mer

Responsable de la Team Maritime

Membre du Conseil National
de la Mer et des Littoraux

Membre du Conseil maritime
de la façade Sud-Atlantique

Monsieur Edouard PHILIPPE

Premier ministre
57 rue de Varenne
75700 Paris

Arcachon, le 20 mai 2020

Objet : **Plan de sauvetage et de relance de la filière conchylicole**

Copie à : Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances
Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics
Didier Guillaume, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Monsieur le Premier ministre,

Vous avez récemment annoncé des plans d'accompagnement pour soutenir des secteurs fortement sinistrés de notre économie. Force est de constater que l'engagement du gouvernement répond à la gravité de la situation économique que traverse de notre pays.

Les professionnels de la conchyliculture ont été durement frappés par la crise sanitaire du COVID-19. Aujourd'hui, la filière conchylicole est en danger.

Les entreprises, souvent petites et familiales, sont des acteurs essentiels du maillage socio-économique de nos littoraux. Elles sont également un maillon indispensable du tourisme local.

Depuis le début du confinement, les conchyliculteurs ont dû maintenir leurs interventions sur l'eau et à terre, avec souvent la totalité de leurs salariés, sans disposer d'aucune recette. Leurs stocks ont considérablement augmenté et le calibre des huîtres ne correspond plus à la demande standard des consommateurs.

L'état de leur trésorerie est alarmante et appelle un soutien indispensable au sauvetage de leurs entreprises.

La meilleure réponse serait, au même titre que les entreprises du secteur touristique, l'exonération des cotisations sociales pour une période de 6 mois à compter de mars 2020. De plus, les loyers et redevances d'occupation du domaine public pourraient être annulés.

Sachant toute l'importance que vous accordez à nos « agriculteurs de la mer », acteurs du développement durable de nos territoires littoraux, nous comptons sur votre soutien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre haute considération.

Signataires :

Sophie Panonacle, députée de la Gironde
Xavier Batut, député de la Seine-Maritime
Jean-Pierre Pont, député du Pas-de-Calais
Bertrand Bouyx, député du Calvados
Graziella Melchior, députée du Finistère
Hervé Pellois, député du Morbihan
Yannick Haury, député de Loire-Atlantique
Sonia Krimi, députée de la Manche
Stéphane Claireaux, député de Saint-Pierre et Miquelon
Christophe Euzet, député de l'Hérault
Stéphane Buchou, député de la Vendée
Didier le Gac, député du Finistère
Stéphane Travert, député de la Manche
Philippe Folliot, député du Tarn
Sereine Mauborgne, députée du Vars
Monica Michel, députée des Bouches-du-Rhône
Alain Perea, député de l'Aude
Liliana Tanguy, députée du Finistère
Gwendal Rouillard, député du Morbihan
Bertrand Sorre, député de la Manche
Yannick Kerlogot, député des Cotes-d'Armor
Stéphanie Kerbarh, députée de la Seine-Maritime
Jean-Charles Larsonneur, député du Finistère
Eric Bothorel, député des Cotes-d'Armor
Benoit Simian, député de la Gironde
Emilie Guerel, député du Var
Audrey Dufeu-Schubert, Députée de la Loire-Atlantique
Cédric Roussel, Député des Alpes-Maritimes

Assemblée nationale

126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP
01 40 63 93 03
sophie.panonacle@assemblee-nationale.fr

Permanence parlementaire

14 boulevard du Général Leclerc
33120 ARCACHON
05 57 72 23 11
permanence@sophie-panonacle.fr